

SECOND LIVRE DES MACHABÉES

CHAPITRE I

1. *Fratribus, qui sunt per Ægyptum, Judæis, salutem dicunt fratres, qui sunt in Jerosolymis, Judæi, et qui in regione Judææ, et pacem bonam.*

2. *Benefaciatis vobis Deus, et meminerit testamenti sui quod locutus est ad Abraham, et Isaac, et Jacob, servorum suorum fidelium;*

3. *et det vobis cor omnibus, ut colatis eum, et faciat is ejus voluntatem, corde magno et animo volenti!*

4. *adaperiat cor vestrum in lege sua, et in præceptis suis, et faciat pacem;*

1. Les Juifs qui sont dans Jérusalem et dans le pays de Judée, aux Juifs leurs frères qui sont en Égypte, salut et heureuse paix.

2. Que Dieu vous comble de biens, et qu'il se souvienne de l'alliance qu'il a faite avec Abraham, Isaac et Jacob, ses fidèles serviteurs;

3. qu'il vous donne à tous du cœur, afin que vous le serviez, et que vous accomplissiez sa volonté de grand cœur et de plein gré!

4. Qu'il ouvre votre cœur à sa loi et à ses préceptes, et qu'il établisse la paix;

PREMIÈRE PARTIE

Lettres des Juifs de Palestine à leurs coreligionnaires d'Égypte. I, 1 — II, 19.

Sorte d'introduction au livre entier, avec le sujet duquel ces lettres sont en relations intimes. Il n'y a pas le moindre motif de mettre en suspicion, comme on le fait généralement dans le camp protestant, leur authenticité et leur véracité.

§ I. — Première lettre. I, 1-10^a.

1^o Première partie de la lettre. I, 1-6.

CHAP. I. — 1. La salutation. — Les destinataires : *Fratribus*... Doux nom que les Juifs se donnaient entre eux, comme ne formant en Dieu qu'une seule et même famille. Cf. Ex. II, 11; Ps. CXXXII, 1; Act. VII, 26, etc. Les premiers chrétiens l'employèrent à leur tour. Cf. Act. VI, 8; IX, 17, etc. — *Per Ægyptum Judæis*. Il y avait alors en Égypte un nombre considérable de Juifs. Ils résidaient surtout à Alexandrie, à Léontopolis et dans quelques autres villes du Delta (*Atl. géogr.*, pl. IV et V). Voyez Josèphe, *Ant.*, XII, 1; XIII, 3, 1-3. — *Salutem dicunt*. Dans le grec : *χαίρειν*, la formule habituelle en pareil cas. Cf. I Mach. X, 18. — Les auteurs de la lettre : *fratres qui*... Les habitants de la capitale et ceux

de la province. — *Pacem bonam*. La formule hébraïque de salutation.

2-6. Pleux souhaits. — *Benefaciatis vobis*... Souhait général, qui est ensuite développé. — *Meminerit testamenti*... Sur l'alliance de Dieu avec Abraham, voyez Gen. XII, 3; XV, 18 et ss.; XVII, 2 et ss.; XVIII, 18, etc.; avec Isaac, voyez Gen. XXVI, 2 et ss., 24; avec Jacob, voyez Gen. XXVIII, 13 et ss.; XXXV, 9 et ss., etc. Dans les saints Livres, Jéhovah est censé oublier son alliance toutes les fois que les Hébreux l'obligaient à les châtier pour leurs crimes. Il s'en souvenait, au contraire, lorsqu'ils passaient à de meilleurs sentiments et redevenaient fidèles; alors il exécutait les promesses contenues dans cette alliance. Cf. Lev. XXVI, 42-45; Ps. CV, 45; Ez. XVI, 60; Luc. I, 72, etc. — *Servorum... fidelium*. La fidélité est la qualité principale d'un serviteur. Cf. I Cor. IV, 2. Celle des trois grands personnages qui viennent d'être nommés fut remarquable durant toute leur vie, comme on le voit dans la Genèse. Comp. aussi I Mach. II, 52; Hebr. XI, 8 et ss., 20 et 21. — *Det... cor... ut*... (vers. 3). Pour servir Dieu comme il faut, l'homme a besoin d'une grâce toute spéciale. — *Ejus voluntatem*. Le grec emploie un pluriel très expressif : ses volontés ; c.-à-d., ses préceptes. — *Corde magno et animo* (grec : « anima »)...

5. qu'il exauce vos prières, qu'il se réconcilie avec vous, et qu'il ne vous abandonne pas au temps mauvais!

6. Et maintenant nous sommes ici, priant pour vous.

7. Sous le règne de Démétrius, l'an cent soixante-neuf, nous Juifs, nous vous avons écrit dans la tribulation et l'accablement qui nous sont survenus pendant ces années, depuis que Jason s'est retiré de la terre sainte et du royaume.

8. Ils ont brûlé la porte du temple, et ils ont répandu le sang innocent; et nous avons prié le Seigneur, et nous avons été exaucés; nous avons offert le sacrifice et la fleur de farine, nous avons allumé les lampes et exposé les pains.

9. Célébrez donc maintenant la fête des tabernacles au mois de casleu.

5. exaudiat orationes vestras, et reconcilietur vobis, nec vos deserat in tempore malo!

6. Et nunc hic sumus orantes pro vobis.

7. Regnante Demetrio, anno centesimo sexagesimo nono, nos Judæi scripsimus vobis in tribulatione, et impetu, qui supervenit nobis in istis annis, ex quo recessit Jason a sancta terra et a regno.

8. Portam succenderunt, et effuderunt sanguinem innocentem; et oravimus ad Dominum, et exaudivit sumus, et obtulimus sacrificium et similaginem, et accendimus lucernas, et proposuimus panes.

9. Et nunc frequentate dies scenopægiæ mensis casleu.

Très belle expression. C.-à-d., avec un courage indomptable, quoi qu'il en coûte, et une bonne volonté à toute épreuve. — *Adapertat oor...* (vers. 4). Locution figurée. Que Dieu vous donne un cœur docile, qui comprenne et qui pratique toute sa loi! — *Factat pacem*: la paix dans leurs rapports avec Dieu, base de tout bien et de tout bonheur. — *Reconcilietur...* (vers. 5). Dieu se réconcilie avec les hommes lorsqu'il leur pardonne leurs péchés et leur rend ses faveurs. Expression délicate, que notre auteur emploie de temps à autre. Cf. v, 20; vii, 33; viii, 29, etc. Voyez aussi Rom. v, 10; II Cor. v, 18-20; Col. i, 20-21, etc. — *In tempore malo*: au temps de l'infortune. Transition à l'idée qui va suivre. — *Et nunc...* (vers. 6). Les Juifs de Jérusalem et de Judée donnent à leurs frères d'Égypte la douce assurance qu'ils prient constamment pour eux (*sumus orantes*: construction qui exprime la durée).

2° Deuxième partie de la lettre. I, 7-10°.

7-8. Résumé d'une lettre antérieure, adressée aux Juifs d'Égypte par ceux de Palestine. — *Regnante Demetrio*. Démétrius II Nicator, qui régna une première fois en Syrie de 146-138 avant J.-C.; puis une seconde fois, après que les Parthes lui eurent rendu la liberté, de 130-125 avant J.-C. Voyez I Mach. xi, 19; xiv, 1-3. — *Anno...* L'année 169 de l'ère des Séleucides, qui va d'octobre 144 à octobre 143 avant J.-C. — *Scripsimus vobis*. Une première lettre avait donc été écrite à cette époque par les Juifs de Judée à leurs coreligionnaires d'Égypte. C'est à tort que quelques interprètes rapportent la date qui précède à la présente lettre. Voyez le vers. 10° et la note. S'ils disaient vrai, ce n'est point le parfait qui serait employé dans le grec, mais l'aoriste (ἐγράψαμεν au lieu de γεγραφήκαμεν). — *In tribulatione...*: durant la persécution d'Antiochus Épiphane, ainsi qu'il ressort clairement du contexte. — *Impetu*. Dans le grec: la cime, ou la pointe. C.-à-d., au plus fort de notre affliction. — *Ex quo...* Jason. Le grec ajoute:

Et ceux qui étaient avec lui (ses partisans). Il sera longuement question de ce triste personnage au chap. iv, 7-26. C'est à lui que se rattache réellement le début de la persécution. — *Recessit*. Le grec ἀπέστη marque une sorte d'apostasie. — *A sancta... et a...* La terre sainte, c'est la Palestine (cf. Zach. ii, 19); le royaume par antonomase, c'est la théocratie, l'Église juive. C'est ici le seul endroit de l'Ancien Testament où cette seconde expression reçoive ce sens spécial. — Le vers. 8° raconte deux des exploits sacrilèges et cruels qui furent alors commis, non pas directement par Jason, mais par ses amis, les Syriens. Premier fait: *portam...* Dans le grec: τὸν πυλῶνα. Ce mot est probablement collectif et désigne les portes du temple en général. Voyez viii, 32, et I Mach. iv, 38, où nous apprenons qu'elles furent vraiment brûlées. — Second fait: *effuderunt...* Cf. iv, 34-36; v, 6; vi, 10, 18-31; vii, 1, etc. — *Et oravimus...* Durant cette terrible persécution, les Juifs demeurés fidèles avaient invoqué le nom du Seigneur, qui les avait exaucés et délivrés. — *Obtulimus...*, *accendimus...* Ces détails se rapportent à la purification du temple par Judas Machabée et à la reprise du culte, qui avait été interrompu pendant plusieurs années. Cf. x, 1-7; I Mach. iv, 36 et ss. — *Sacrificium et similaginem*. Ces mots représentent les sacrifices sanglants et non sanglants. — *Lucernas*: les lampes du chandelier à sept branches. Cf. I Mach. iv, 49-50, et les notes. — *Panes*: les pains de proposition. Voyez la note de I Mach. iv, 51°.

9-10°. Invitation à célébrer la fête de la Dédicace. — *Frequentate*. Grec: ἑγγίστε, célébrez. — *Dies scenopægiæ*. L'écrivain sacré nous dira plus loin (x, 6) que cette solennité de la dédicace ou de la purification du temple fut célébrée de la manière de la fête des Tabernacles (ou de la Scénopégie, d'après son nom grec). C'est pour ce motif qu'elle est appelée ici: fête des Tabernacles du mois de « casleu ». Ces mots la distinguent

10. Anno centesimo octogesimo octavo. Populus qui est Jerosolymis, et in Judæa, senatusque et Judas, Aristobolo, magistro Ptolemæi regis, qui est de genere christorum sacerdotum, et his, qui in Ægypto sunt, Judæis, salutem et sanitatem.

11. De magnis periculis a Deo liberati, magnifice gratias agimus ipsi, utpote qui adversus talem regem dimicavimus.

12. Ipse enim ebullire fecit de Perside eos qui pugnauerunt contra nos et sanctam civitatem.

10. L'an cent quatre-vingt-huit. Le peuple qui est à Jérusalem et dans la Judée, le sénat et Judas, à Aristobole, maître du roi Ptolémée, de la race des prêtres sacrés, et aux Juifs qui sont en Égypte, salut et santé.

11. Délivrés par Dieu de grands périls, nous lui rendons de magnifiques actions de grâces, pour avoir pu combattre contre un tel roi.

12. Car c'est lui qui a fait sortir de Perse ceux qui ont combattu contre nous et la ville sainte.

de la solennité proprement dite des Tabernacles, qui avait lieu au mois de *ἰῆσι*; c.-à-d., en septembre-octobre. — *Casleu*. Le neuvième mois de l'année juive (seconde partie de novembre et commencement de décembre). C'est le 25 de ce mois qu'on avait purifié le temple. Cf. x, 5, et I Mach. iv, 52. On avait alors résolu de fêter d'une manière très solennelle l'anniversaire de cette cérémonie, et c'est précisément cet anniversaire que les Juifs de Palestine engagent leurs coreligionnaires d'Égypte à célébrer. — *Anno...* L'an 188 de l'ère des Séleucides (d'octobre 195 à octobre 124 avant J.-C.). C'est à cette première lettre et non à la suivante que se rapporte cette date, comme l'admettaient déjà Bellarmin, Séra-rius et Ménochius. Ce fait est démontré par les quatre lettres insérées au chap. xi; la date y est régulièrement placée à la fin et non au commencement de chaque épître. Cf. xi, 21, 33 et 38.

§ II. — *Deuxième lettre*. I, 10^b — II, 19.

Elle est beaucoup plus longue et plus importante que la première. Après la salutation accoutumée, I, 10^b, elle traite des quatre faits suivants : 1° la mort d'un roi de Syrie nommé Antiochus, I, 11-17; 2° la découverte du feu sacré par Néhémie, I, 18-36; 3° la manière dont Jérémie avait caché le tabernacle, l'arche et l'autel des parfums, après la prise de Jérusalem, II, 1-12; 4° la fondation d'une bibliothèque sacrée par Néhémie et par Judas, II, 13-16. Vient ensuite la conclusion, II, 17-19.

1° Introduction, I, 10^b.

10^b. Salutation analogue à celle de la première lettre. Comp. le vers. I. — *Populus*, au lieu de « frères », que nous lisons plus haut. — *Senatus*. Dans le grec : *γερονσία*. Voyez I Mach. xii, 6, et le commentaire. Ce sénat sera encore mentionné iv, 44, et xi, 27. — *Et Judas*. Judas Machabée, suivant la plupart des interprètes (entre autres, le savant Bellarmin) et d'après le sentiment qui nous paraît le plus probable. Voyez la note qui suit l'explication du vers. 17. L'identification de ce personnage dépend en grande partie de l'opinion qu'on adopte au sujet du roi Antiochus dont la présente lettre raconte la mort. — *Aristobolo* (grec : Ἀριστοβόλος). Les mots *magistro Ptolemæi*... indiquent qu'il s'agit du philosophe péripatéticien Aristobule,

Juif de naissance, qui vivait à la cour de Ptolémée V, roi d'Égypte (204-180 avant J.-C.), dont il fut le favori et le conseiller très influent (le « maître », comme il est dit ici dans un sens large). Il dédia à Ptolémée VI Philométor (180-146) son explication allégorique du Pentateuque, citée par plusieurs Pères (Clément d'Alexandrie, *Strom.*, I; Origène, *Contra Cels.*, iv, 6, 4; Eusèbe, *Hist. eccl.*, vii, 33, etc.), dans laquelle il s'efforce de mettre les saints Livres d'accord avec la philosophie d'Aristote. La mention de son nom prouve que la lettre n'a pas été composée plus tard que la fin du règne de Ptolémée VI (146 avant J.-C.). — Le titre de « prêtres-oints » (*christorum sacerdotum*) n'étant donné, chez les Juifs, qu'aux pontifes suprêmes, qui seuls recevaient l'onction sainte (cf. Lev. iv, 3, 16), il suit de là qu'Aristobule appartenait à la famille d'Aaron. Il était donc l'un des principaux représentants du judaïsme en Égypte, et c'est pour ce motif que la lettre lui est directement adressée. — *Salutem et sanitatem*. Dans le grec : *χαίρειν καὶ ὑγιαίνειν*.

2° Récit de la mort du roi Antiochus, grand ennemi des Juifs, I, 11-17.

11-12. Action de grâces à Dieu, qui avait délivré son peuple d'un grand danger. — Il y a beaucoup d'emphase dans les mots *magnis periculis*, placés en avant de la phrase. Ils marquent une situation particulièrement périlleuse pour les Juifs de Judée. — *Magnifice*. D'après le grec : grandement (*μεγάλως*). — *Utpote quib...* Au lieu du prétérit *ἀντιεστώμην*, le grec emploie le participe présent (*παρτασσόμενοι*), qui exprime un fait se prolongeant, durant encore. A la lettre : En tant que rangés en bataille; c.-à-d., prêts à lutter avantageusement dans l'avenir contre notre puissant adversaire, comme nous l'avons fait dans le passé. — *Adversus talem...* Simple-ment, dans le texte primitif : Contre le roi. D'après la suite, Antiochus, roi de Syrie. — *Ipse* (Dieu lui-même; le pronom est très accentué). Le motif de l'action de grâces va être déterminé d'une manière plus complète. — *Ebullire fecit*. Locution dramatique. Dans le grec : *ἐξεβράσεν*, il a rejeté honteusement. A la lettre, bouillonner à la façon de l'eau; puis, rejeter l'écume et les autres objets flottants. Voyez Neh. xiii, 28, dans les Septante. — *De Perside*. D'après le grec : (Il a

13. Car lorsqu'il était en Perse en qualité de chef, avec une immense armée, il périt dans le temple de Nanée, trompé par les conseils des prêtres de Nanée.

14. En effet, Antiochus vint en ce lieu avec ses amis, comme pour habiter avec elle et pour recevoir de grandes sommes d'argent à titre de dot.

15. Et les prêtres de Nanée lui ayant montré cet argent, et lui-même étant entré avec un petit nombre *des siens* dans l'intérieur du temple, ils fermèrent le temple après qu'Antiochus y eut pénétré;

16. ensuite, ouvrant une porte secrète du temple et jetant des pierres, ils frappèrent le chef et ceux qui étaient avec lui, et ils les coupèrent en morceaux; puis, leur ayant tranché la tête, ils les jetèrent dehors.

13. Nam cum in Perside esset dux ipse, et cum ipso immensus exercitus, cecidit in templo Naneæ, consilio deceptus sacerdotum Naneæ.

14. Etenim cum ea habiturus venit ad locum Antiochus, et amici ejus, et ut acciperet pecunias multas dotis nomine.

15. Cumque proposuissent eas sacerdotas Naneæ, et ipse cum paucis ingressus esset intra ambitum fani, clausurunt templum cum intrasset Antiochus;

16. apertoque occulto aditu templi, mittentes lapides, percusserunt ducem et eos qui cum eo erant, et diviserunt membra, et, capitibus amputatis, foras projecerunt.

rejeté) dans la Perse. En effet, les versets suivants vont raconter que le roi en question fut expulsé par Dieu chez les Perses. — *Eos qui contra nos et...* Grec : Ceux qui étaient rangés en bataille contre la cité sainte.

13-16. Mort ignominieuse d'Antiochus. — Les mots *in Perside* ne sont pas répétés dans le grec. — *Dux*. Grec : ἡγεμών. Ce titre désigne le roi de Syrie, en tant qu'il était le général en chef de ses troupes. — *Immensus exercitus*. Le grec dit, d'une manière encore plus énergique : Une armée qui paraissait irrésistible. — *Cecidit*. Le grec emploie le pluriel *κατεκόπησαν*. Littéralement : Ils furent coupés en morceaux. Métaphore évidemment hyperbolique, pour dire que les Syriens furent réduits à l'impuissance par la mort de leur roi. — *In templo Naneæ*. Les mots *Ναναία* (quelques manuscrits ont la variante Ἀναναία) et « Naneæ » sont la transcription grecque et latine du nom de la grande déesse Anahid ou



La déesse Nanée. (D'après une monnaie.)

Anahîs, que Strabon, xi, 532, signale comme le « numen patrium » des Perses, et qui était également honorée par les Mèdes, les Arméniens et les habitants de l'Asie Mineure. Elle était probablement identique à l'Anat assyrienne. On a trouvé des monnaies grecques qui la représentent. — *Consilio deceptus...* Dans le grec : Les prêtres de Nanée ayant eu recours à une ruse (παρολογοισμῶ : au propre, une proposition fautive ; au dérivé, une ruse, un stratagème). Au dire de

Plutarque, *Artax.*, 27, Nanée aurait été servie par des prêtresses, auxquelles il était interdit de se marier. Ce passage montre qu'elle avait aussi ses prêtres. — *Etenim...* (vers. 14). Description de la ruse en question. — *Cum ea habitaturus*. C.-à-d., pour l'épouser. Prétexte inventé par Antiochus, dans le but de s'emparer plus facilement des trésors que contenait le temple de Nanée : *ut acciperet... dotis nomine*. Cet incident est admirablement confirmé par ce que raconte Sénèque, *Suasor.*, I, de la conduite d'Antoine à Athènes. « Cum Antonius vellet se Liberum patrem dîci, et hoc nomen statuis suis subscribi juberet, habitu quoque et comitatu Liberum imitaretur, occurrerunt venienti et Athenienses et Διότυσσον salutaverunt... Dixerunt despondere ipsos in matrimonium Minervam suam, et rogaverunt ut duceret. Ac Antonius ait ducturum, sed dotis nomine imperare se illis mille talenta. » Le temple de Nanée était immensément riche, comme presque tous les sanctuaires païens. — *Proposuissent eas...* (vers. 15). Les prêtres exposèrent, probablement aux pieds de la statue de la déesse, la somme d'argent convenue. — *Intra ambitum*. Le mot *τέμενος* (*fani*) représente ici l'enclos sacré qui entourait le temple. — *Clausurunt...* Le roi avait donc pénétré avec sa suite jusqu'au sanctuaire même, à l'endroit où l'on avait exposé les trésors. Après l'y avoir introduit, les prêtres fermèrent la porte, pour l'empêcher de s'échapper. — *Occulto aditu*. Les temples païens possédaient pour la plupart une entrée secrète. Cf. Dan. xiv, 20. Au lieu de *templi*, le grec a ici τοῦ φανώματος : (l'entrée secrète) du plafond; c.-à-d., l'ouverture pratiquée dans le toit du temple. Ce détail explique comment les prêtres purent si aisément écraser le roi et ses compagnons sous une grêle de pierres jetées d'en haut. En de telles circonstances, Antiochus et ses Syriens étaient absolument sans défense. — Les mots *et eos qui... erant* ne se lisent pas actuellement dans le texte grec ; mais

17. Per omnia benedictus Deus, qui tradidit impios!

18. Facturi igitur, quinta et vigesima die mensis casleu, purificationem tem-

17. Que Dieu soit béni en toutes choses, lui qui a livré les impies!

18. Devant donc célébrer, le vingt-cinquième jour du mois de casleu, la

Ils ont dû s'y trouver autrefois, puisque la suite du récit suppose que plusieurs têtes furent coupées. — *Diviserunt membra*. A la lettre dans le grec : Ils firent membres. Sur cette expression, voyez Dan. II, 5^b, et la note. — *Foras proferunt*. Grec : Ils jetèrent (les têtes) à ceux qui étaient dehors.

17. Réitération de l'action de grâces. — *Qui tradidit*. C.-à-d. : qui a livré à la mort. — *Impios*. Grec : Ceux qui avaient agi avec impiété (Antiochus et ses ministres). — Pour ne pas interrompre le commentaire de cette narration, nous avons retardé jusqu'ici l'examen de la difficulté très sérieuse qu'elle occasionne. On ne peut guère ne pas admettre, avec la plupart des exégètes contemporains, qu'il ne s'agisse, dans ce passage, de la mort d'Antiochus Épiphanes. En effet, 1^o Judas est mentionné comme l'auteur principal de la lettre (cf. vers. 18^b), et il est encore parlé de lui plus loin (cf. II, 14) comme d'un personnage très célèbre et très connu à l'époque où elle fut écrite; or ce Judas ne paraît pas pouvoir différer de Judas Machabée, le héros principal du livre. 2^o Tout ce qui est dit du roi en question convient parfaitement à Antiochus Épiphanes et ne semble convenir qu'à lui seul : il détestait les Juifs et était détesté d'eux, il avait attaqué Jérusalem et le temple, et le parti orthodoxe de la nation s'était soulevé contre lui les armes à la main, il mourut en Perse après avoir essayé de piller un sanctuaire païen, et sa mort fut une délivrance pour les Juifs. 3^o La fête de la purification du temple, fixée au 25 casleu, paraît devoir se confondre avec l'anniversaire de la solennité célébrée pour la première fois par Judas Machabée, après ses premières victoires sur les Syriens. Cf. vers. 9, 18; II, 16, I Mach. IV, 36 et ss. Mais, si c'est vraiment Antiochus Épiphanes qui est désigné dans les vers. 11-17, il est très difficile de concilier ce récit de sa mort avec ceux que nous lisons, d'une part, au chap. IX de ce livre, de l'autre, I Mach. VI, 1 et ss. Dans le camp protestant et rationaliste, on prétend même que la conciliation est absolument impossible, et on s'appuie sur ce fait pour nier l'authenticité et la véracité de la lettre. Les interprètes catholiques ont proposé trois solutions principales de la difficulté. 1^o L'Antiochus du récit n'est pas Antiochus Épiphanes, mais Antiochus VII Sîdétès, qui régna en Syrie de 139 à 130 avant J.-C. (Raban-Maur, Rupert de Deutz, Serarius, Cornelius à Lap., Patrizi, etc.). 2^o Ce n'est ni Épiphanes, ni Sîdétès, mais Antiochus III le Grand, père d'Antiochus Épiphanes (Nicolas de Lyre, Denys le Charteux, etc.). 3^o La lettre parle en réalité d'Antiochus Épiphanes. Ce dernier sentiment nous paraît seul acceptable, pour les trois raisons qui ont été rapidement indiquées plus haut. De plus, les anciens historiens ne disent nulle part

qu'Antiochus Sîdétès tenta de piller un temple; il fut même, d'après Josèphe, surnommé le Pleux à cause de son zèle envers les dieux. Quant à sa mort, elle est racontée de différentes manières (il aurait péri dans une bataille contre les Parthes; ou bien, vaincu par eux, il se serait tué de sa propre main; ou encore, il aurait été assassiné par son frère Démétrius); mais il est certain qu'elle n'eut aucune analogie avec la narration contenue dans cette lettre. Surtout, on ne peut pas le mentionner ici sans faire un véritable anachronisme, puisque la lettre fut écrite avant qu'il montât sur le trône. Voyez I, 10^b, et le commentaire. Le second sentiment, dont M. Vigouroux s'est fait l'habile champion (voyez *les Livres saints et la critique rationaliste*, t. IV, p. 158-169 de la 2^e édit.), est beaucoup plus vraisemblable en apparence, puisqu'il est certain qu'Antiochus III fut tué misérablement en essayant de piller un temple (cf. Strabon, XVI, 1, 18; Justin, XXXII, 2, 1; Diod. de Sicile, XXVIII, 3). Ce détail cadre fort bien avec la lettre, tandis qu'en réalité Antiochus Épiphanes mourut de maladie, quelque temps après son échec devant le temple de Persépolis (cf. I Mach. VI, 8 et ss.; II Mach. IX, 2 et ss.). Néanmoins ce double fait n'enlève pas l'impression produite par l'ensemble de l'épître, impression d'après laquelle le roi en question ne peut être qu'un persécuteur des Juifs, tel que le fut Antiochus IV, et non un prince qui leur fut dévoué comme Antiochus le Grand. Dans ce cas, il est vrai, la difficulté n'est que reculée, car il faut expliquer la contradiction manifeste qui existe entre le présent passage, ainsi compris, et les deux narrations parallèles. On le fait de la manière suivante. La lettre fut écrite peu de temps après qu'on eut reçu en Judée la nouvelle de la mort d'Antiochus Épiphanes; mais cette nouvelle, vraie en elle-même, était accompagnée de bruits inexacts, qu'on admit, ne pouvant les contrôler, jusqu'à ce qu'un récit plus exact et plus complet (celui de I Mach. VI, 1 et ss., et de II Mach. IX, 1 et ss.) fût parvenu à Jérusalem. Les auteurs de la lettre rapportent donc les faits tels qu'ils les connaissaient eux-mêmes d'après ces rumeurs populaires, qui avaient associé la mort d'Épiphanes au pillage d'un temple; l'auteur du livre revient plus loin sur cet épisode, pour le raconter tout au long, et rectifier ce qu'il y avait eu d'inexact dans les premières nouvelles. Cette explication, déjà admise par Emmanuel Sa et reproduite de nos jours par d'excellents exégètes catholiques (entre autres M. Kaulen et le P. Cornely), nous semble tout concilier pour le mieux, et donner une excellente solution de la difficulté principale. Elle est, au fond, une application nouvelle du mot de saint Jérôme, *in Jer. xxviii, 10* : « Multa in Scripturis sanctis dicuntur juxta opinionem illius temporis quo gesta

17. Per omnia benedictus Deus, qui tradidit impios!

18. Facturi igitur, quinta et vigesima die mensis casleu, purificationem tem-

17. Que Dieu soit béni en toutes choses, lui qui a livré les impies!

18. Devant donc célébrer, le vingt-cinquième jour du mois de casleu, la

ils ont dû s'y trouver autrefois, puisque la suite du récit suppose que plusieurs têtes furent coupées. — *Deiserunt membra*. A la lettre dans le grec : Ils firent membres. Sur cette expression, voyez Dan. II, 5^b, et la note. — *Foras proiecuerunt*. Grec : Ils jetèrent (les têtes) à ceux qui étaient dehors.

17. Réitération de l'action de grâces. — *Qui tradidit*. C.-à-d. : qui a livré à la mort. — *Impios*. Grec : Ceux qui avaient agi avec impiété (Antiochus et ses ministres). — Pour ne pas interrompre le commentaire de cette narration, nous avons retardé jusqu'ici l'examen de la difficulté très sérieuse qu'elle occasionne. On ne peut guère ne pas admettre, avec la plupart des exégètes contemporains, qu'il ne s'agisse, dans ce passage, de la mort d'Antiochus Épiphanes. En effet, 1° Judas est mentionné comme l'auteur principal de la lettre (cf. vers. 18^b), et il est encore parlé de lui plus loin (cf. II, 14) comme d'un personnage très célèbre et très connu à l'époque où elle fut écrite; or ce Judas ne paraît pas pouvoir différer de Judas Machabée, le héros principal du livre. 2° Tout ce qui est dit du roi en question convient parfaitement à Antiochus Épiphanes et ne semble convenir qu'à lui seul : il détestait les Juifs et était détesté d'eux, il avait attaqué Jérusalem et le temple, et le parti orthodoxe de la nation s'était soulevé contre lui les armes à la main, il mourut en Perse après avoir essayé de piller un sanctuaire païen, et sa mort fut une délivrance pour les Juifs. 3° La fête de la purification du temple, fixée au 25 casleu, paraît devoir se confondre avec l'anniversaire de la solennité célébrée pour la première fois par Judas Machabée, après ses premières victoires sur les Syriens. Cf. vers. 9, 18; II, 16, I Mach. IV, 36 et ss. Mais, si c'est vraiment Antiochus Épiphanes qui est désigné dans les vers. 11-17, il est très difficile de concilier ce récit de sa mort avec ceux que nous lisons, d'une part, au chap. IX de ce livre, de l'autre, I Mach. VI, 1 et ss. Dans le camp protestant et rationaliste, on prétend même que la conciliation est absolument impossible, et on s'appuie sur ce fait pour nier l'authenticité et la véracité de la lettre. Les interprètes catholiques ont proposé trois solutions principales de la difficulté. 1° L'Antiochus du récit n'est pas Antiochus Épiphanes, mais Antiochus VII Sidétès, qui régna en Syrie de 139 à 130 avant J.-C. (Raban-Maur, Rupert de Deutz, Serarius, Cornelius à Lap., Patrizi, etc.). 2° Ce n'est ni Épiphanes, ni Sidétès, mais Antiochus III le Grand, père d'Antiochus Épiphanes (Nicolas de Lyre, Denys le Chartreux, etc.). 3° La lettre parle en réalité d'Antiochus Épiphanes. Ce dernier sentiment nous paraît seul acceptable, pour les trois raisons qui ont été rapidement indiquées plus haut. De plus, les anciens historiens ne disent nulle part

qu'Antiochus Sidétès tenta de piller un temple; il fut même, d'après Josèphe, surnommé le Pieux à cause de son zèle envers les dieux. Quant à sa mort, elle est racontée de différentes manières (il aurait péri dans une bataille contre les Parthes; ou bien, vaincu par eux, il se serait tué de sa propre main; ou encore, il aurait été assassiné par son frère Démétrius); mais il est certain qu'elle n'eut aucune analogie avec la narration contenue dans cette lettre. Sur tout, on ne peut pas le mentionner ici sans faire un véritable anachronisme, puisque la lettre fut écrite avant qu'il montât sur le trône. Voyez I, 10^b, et le commentaire. Le second sentiment, dont M. Vigouroux s'est fait l'habile champion (voyez *les Livres saints et la critique rationaliste*, t. IV, p. 158-169 de la 2^e édit.), est beaucoup plus vraisemblable en apparence, puisqu'il est certain qu'Antiochus III fut tué misérablement en essayant de piller un temple (cf. Strabon, XVI, 1, 18; Justin, XXXII, 2, 1; Diod. de Sicile, XXVIII, 3). Ce détail cadre fort bien avec la lettre, tandis qu'en réalité Antiochus Épiphanes mourut de maladie, quelque temps après son échec devant le temple de Persépolis (cf. I Mach. VI, 8 et ss.; II Mach. IX, 2 et ss.). Néanmoins ce double fait n'enlève pas l'impression produite par l'ensemble de l'épître, impression d'après laquelle le roi en question ne peut être qu'un persécuteur des Juifs, tel que le fut Antiochus IV, et non un prince qui leur fut dévoué comme Antiochus le Grand. Dans ce cas, il est vrai, la difficulté n'est que reculée, car il faut expliquer la contradiction manifeste qui existe entre le présent passage, ainsi compris, et les deux narrations parallèles. On le fait de la manière suivante. La lettre fut écrite peu de temps après qu'on eut reçu en Judée la nouvelle de la mort d'Antiochus Épiphanes; mais cette nouvelle, vraie en elle-même, était accompagnée de bruits inexacts, qu'on admit, ne pouvant les contrôler, jusqu'à ce qu'un récit plus exact et plus complet (celui de I Mach. VI, 1 et ss., et de II Mach. IX, 1 et ss.) fût parvenu à Jérusalem. Les auteurs de la lettre rapportent donc les faits tels qu'ils les connaissaient eux-mêmes d'après ces rumeurs populaires, qui avaient associé la mort d'Épiphanes au pillage d'un temple; l'auteur du livre revient plus loin sur cet épisode, pour le raconter tout au long, et rectifier ce qu'il y avait eu d'inexact dans les premières nouvelles. Cette explication, déjà admise par Emmanuel Sa et reproduite de nos jours par d'excellents exégètes catholiques (entre autres M. Kaulen et le P. Cornely), nous semble tout concilier pour le mieux, et donner une excellente solution de la difficulté principale. Elle est, au fond, une application nouvelle du mot de saint Jérôme, *in Jer. XXVIII, 10* : « Multa in Scripturis sanctis dicuntur juxta opinionem illius temporis quo gesta

purification du temple, nous avons jugé nécessaire de vous en avertir, afin que vous célébriez vous aussi la fête des tabernacles, et la fête du feu qui fut donné lorsque Néhémie, après avoir rebâti le temple et l'autel, offrit les sacrifices.

19. Car lorsque nos pères furent

pli, necessarium duximus significare vobis, ut et vos quoque agatis diem scenopégiæ, et diem ignis qui datus est quando Nehemias, edificato templo et altari, obtulit sacrificia.

19. Nam cum in Persidem ducerentur

referuntur, et non juxta quod rei veritas continebat. » La vérocité des écrivains et l'inspiration du livre demeurent donc complètement sauves.

3° Invitation à célébrer un saint anniversaire. I, 18.

18. La fête de la purification du temple ou de l'invention du feu sacré. — *Facturi igitur...* Transition au point qui forme en réalité l'occasion et le but principal de la lettre, quoiqu'on n'y touche qu'en passant, à deux reprises (cf. II, 16). — *Quinta et...* casleu. Voyez la note du vers. 9, et I Mach. IV, 52. — *Purificationem templi.* Voyez les vers. 38 et le commentaire. — *Ut et vos...* Les Juifs de Palestine souhaitaient ardemment que leurs frères d'Égypte n'oublissent pas le temple de Jérusalem. — Sur le sens de *scenopégiæ*, voyez les notes du vers. 9. Le substantif *âtem* a été omis par deux fois dans le texte grec, où on lit à la lettre : Pour que vous célébriez de la scénopégie et du feu. Cette construction étrange suppose que les mots τὴν ἡμέραν ont disparu par la faute des copistes. — *Ignis* : le feu sacré, qui, le jour de la dédicace du temple de Salomon, était tombé du ciel et avait consumé les victimes.

Cf. II Par. VII, 1. Ce feu, entrete nu ensuite par les prêtres, conformément à la prescription de Lev. VI, 12, d'après laquelle le brasier de l'autel devait être entrete nu sans interruption, ne s'était jamais éteint jusqu'à la destruction du temple par les Chaldéens, et, même alors, Dieu daigna le conserver miraculeusement. Les Juifs avaient institué, en souvenir de cette préservation, une fête annuelle, qu'ils avaient fixée au 25 casleu, jour où Judas Machabée fit solenniser aussi plus tard l'anniversaire de la purification du temple. — Les mots qui *datus est* manquent dans le grec ; mais l'expression équivalente a dû probablement exister dans le texte et disparaître ensuite. — *Quando Nehemias...* La suite de la lettre va fournir de longs détails sur la manière prodigieuse dont le feu sacré fut rendu au second temple. — *Edificato templo.* Dans le grec : ὁ οἰκοδομήσας : (Néhémie) qui avait bâti le temple et l'autel. « Bâti » dans le sens large, car c'est Zorobabel qui avait reconstruit le temple après la fin de

la captivité, longtemps avant l'époque de Néhémie. Cf. Esdr. III, 6 et ss. ; V, 2 ; VI, 14, 15 ; Agg. I, 2 et ss. ; II, 3 et ss. ; Zach. IV, 9. L'expression signifie donc simplement que Néhémie avait contribué d'une façon quelconque à la réparation de l'édifice sacré. Comp. I Mach. I, 35 ; IV, 60, etc., où ce même verbe reçoit une signification semblable.

4° La merveilleuse préservation du feu sacré. I, 19-26.

Pour donner plus de force à leur invitation, les auteurs de la lettre racontent à leurs frères d'Égypte comment Dieu lui-même avait manifesté son amour pour le temple de Jérusalem, en faisant un grand miracle pour conserver et pour lui rendre le feu sacré. Les rationalistes prétendent que ce récit entier est fabuleux. Mais tout miracle est légendaire à leurs yeux ; leur assertion est donc aussi vaine ici qu'aux passages similaires. Si ce fait n'est pas mentionné ailleurs dans l'Ancien Testament, cela prouve simplement que les Juifs avaient, en dehors des saints Livres, des traditions orales qu'ils jugeaient très dignes de foi.



Puits de Néhémie. (D'après une photographie.)

19. Les prêtres cachent le feu sacré au moment de l'exil. — *In Persidem.* Dans le grec : εἰς τὴν Περσίαν (scil. χώραν). C'est en Chaldée que les Juifs avaient été déportés ; mais, après que les rois persans se furent emparés de l'empire chaldéen, l'usage s'établit peu à peu de donner le nom de Perse aux régions situées par delà l'Euphrate. — *Qui tunc... erant.* D'après le

patres nostri, sacerdotes, qui tunc cultores Dei erant, acceptum, ignem de altari occulte absconderunt in valle, ubi erat puteus altus et siccus, et in eo contutati sunt eum, ita ut omnibus ignotus esset locus.

20. Cum autem præterissent anni multi, et placuit Deo ut mitteretur Nehemias a rege Persidis, nepotes sacerdotum illorum, qui absconderant, misit ad requirendum ignem; et sicut narraverunt nobis, non invenerunt ignem, sed aquam crassam.

21. Et jussit eos haurire, et afferre sibi; et sacrificia quæ imposita erant jussit sacerdos Nehemias aspergi ipsa aqua, et ligna, et quæ erant superposita.

22. Utque hoc factum est, et tempus affuit quo sol refulsit, qui prius erat in nubilo, accensus est ignis magnus, ita ut omnes mirarentur.

23. Orationem autem faciebant omnes sacerdotes, dum consummaretur sacrificium, Jonatha inchoante, ceteris autem respondentibus.

24. Et Nehemiæ erat oratio hunc ha-

emmenés en Perse, ceux d'entre les prêtres qui craignaient Dieu prirent le feu qui était sur l'autel, le cachèrent secrètement dans une vallée, où il y avait un puits profond et sec, et ils l'y préservèrent, de sorte que ce lieu est demeuré inconnu à tous.

20. Or après que beaucoup d'années se furent écoulées, et qu'il plut à Dieu de faire envoyer Néhémie par le roi de Perse, il envoya les petits-fils de ces prêtres qui avaient caché le feu, pour le chercher; et comme ils nous l'ont raconté, ils ne trouvèrent pas le feu, mais une eau épaisse.

21. Il leur ordonna de puiser et de lui en apporter; et le prêtre Néhémie ordonna d'arroser avec cette eau les sacrifices qui avaient été apportés, le bois et ce qu'on avait mis dessus.

22. Lorsque cela eut été fait, et que le temps arriva où le soleil, qui était auparavant caché dans un nuage, se mit à luire, il s'alluma un grand feu, de sorte que tous furent dans l'admiration.

23. Cependant tous les prêtres étaient en prière, tandis que le sacrifice était consumé, Jonathas commençant, et les autres répondant.

24. Et Néhémie pria en ces termes :

grec : Les prêtres zélés pour le culte. — *Altari* : l'autel des holocaustes, et non celui des parfums. — *In valle*. Si la tradition relative à l'emplacement actuel du puits dit de Néhémie est exacte, la vallée en question était située au confluent de celles du Cédron et de Ben-Hinnom (*Atl. géogr.*, pl. xiv et xv). — *Ubi erat... siccus*. D'après le grec : Dans la cavité d'une fontaine qui avait un endroit sec; ou, si l'on adopte la leçon *ἀνύδρον* (au génitif, au lieu de l'accusatif *ἀνύδρον* de quelques manuscrits) : Dans la cavité d'une fontaine qui avait (alors) la propriété d'être sans eau. — *In eo contutati...* C.-à-d., comme on lit dans le grec : Oh ils (le) mirent en sûreté. — *Ita ut omnibus...* Ces prêtres ne communiquèrent leur secret qu'à leurs enfants, et ceux-ci le transmittent aussi à leurs descendants. Comp. le vers. 20.

20-22. Après l'exil, Néhémie fait rechercher le feu sacré; les prêtres le retrouvent. — *Anni multi*. Depuis la prise de Jérusalem (588 avant J.-C.) jusqu'à l'arrivée de Néhémie en Palestine (en 445), il s'était écoulé cent quarante-trois ans. — *Placuit Deo*. L'envoi de Néhémie à Jérusalem par le roi de Perse avait été une grande grâce pour les Juifs, à cause des heureuses réformes qu'il réussit à accomplir. — *A rege Persidis*. Artaxerxès I^{er} Longuemain, fils de Xerxès. Voyez Neh. II, 1 et ss. — *Narraverunt nobis*. Les auteurs de la lettre parlent comme ne faisant qu'une seule personne morale avec ceux de

leurs ancêtres qui étaient contemporains de Néhémie. — *Aquam crassam*. C.-à-d., un liquide épais. D'après Josephé fils de Gorion, I, 21, 1 : de l'eau semblable à une huile épaisse ou à du miel. — *Jussit... haurire* (vers. 21). Dans le grec : ἀποβάψαντες, ayant plongé. Étant descendus dans le puits et dans l'eau. — *Sacrificia... imposita*. Variante dans le grec : Et lorsque eurent été apportées les choses des sacrifices; c.-à-d., comme l'indiquent les mots suivants, le bois et les membres des victimes. — *Jussit sacerdotes...* D'après le grec : Néhémie ordonna aux prêtres. Rien ne prouve, en effet, que Néhémie ait appartenu à la race sacerdotale; les rabbins le rattachent à la famille de David, ou du moins à la tribu de Juda. — *Utque hoc...* (vers. 22). Comment ce liquide gras prit feu miraculeusement au soleil.

23-29. Prière adressée au Seigneur par les prêtres à cette occasion. — *Orationem autem...* La Vulgate abrège. Nous lisons dans le grec : Les prêtres faisaient une prière, pendant que le sacrifice brûlait, les prêtres et tous (les assistants). — *Jonatha*. D'après quelques auteurs, le grand prêtre de ce nom mentionné au livre de Néhémie, xii, 11 et 12. L'identification est loin d'être certaine, car il semble que ce grand prêtre a vécu environ cinquante ans après Néhémie. — *Ceteris respondentibus*. Jonathas disait à haute voix quelques mots de sa prière, et l'assistance les répétait après lui. — *Et Nehemiæ*

Seigneur Dieu, créateur de toutes choses, terrible et fort, juste et miséricordieux, qui êtes seul un bon roi,

25. seul excellent, seul justa, tout-puissant et éternel, qui délivrez Israël de tout mal, qui avez choisi nos pères et les avez sanctifiés,

26. recevez le sacrifice pour tout votre peuple d'Israël, gardez votre héritage et sanctifiez-le.

27. Rassemblez ceux des nôtres qui sont dispersés, délivrez ceux qui sont esclaves des Gentils, et regardez ceux qui sont méprisés et détestés, afin que les nations sachent que vous êtes notre Dieu.

28. Affligez ceux qui nous oppriment et qui nous outragent avec orgueil;

29. établissez votre peuple dans votre lieu saint, selon que Moïse l'a dit.

30. Cependant les prêtres chantaient des hymnes, jusqu'à ce que le sacrifice fût consumé.

31. Et après que le sacrifice eut été

bens modum : Domine, Deus omnium creator, terribilis et fortis, justus et misericors, qui solus es bonus rex,

25. solus præstans, solus justus, et omnipotens, et æternus, qui liberas Israel de omni malo, qui fecisti patres electos, et sanctificasti eos,

26. accipe sacrificium pro universo populo tuo Israel; et custodi partem tuam, et sanctifica.

27. Congrega dispersionem nostram, libera eos qui serviunt gentibus, et contemptos et abominatos respice, ut sciant gentes quia tu es Deus nostrer.

28. Afflige opprimentes nos, et contumeliam facientes in superbia;

29. constitue populum tuum in loco sancto tuo, sicut dixit Moyses.

30. Sacerdotes autem psallebant hymnos, usquequo consumptum esset sacrificium.

31. Cum autem consumptum esset sa-

(vers. 24). Le grec rattache à bon droit ces deux mots à la ligne qui précède, de la manière suivante : (Jonathas) commençant, et les autres reprenant, ainsi que Néhémie. C'est donc par Jonathas que la prière qui va être citée fut réellement composée. Elle est fort belle dans sa simplicité, et très bien appropriée aux circonstances. C'est l'unique modèle qui nous ait été conservé d'une prière ayant accompagné un sacrifice. Elle commence par une longue énumération des attributs divins, accumulés d'une manière solennelle. Cf. Dan. III, 52 et ss. Dieu y est d'abord loué comme créateur tout-puissant, mais juste et miséricordieux; puis comme roi unique, éternel et absolu du monde (vers. 24^b et 25^a). — *Solus præstans* est une bonne traduction des mots ὁ μόνος χορηγός. Chez les Grecs, le substantif χορηγός désignait, en premier lieu, celui qui se chargeait des frais nécessaires pour faire exécuter une pièce de théâtre, et, dans un sens dérivé, tout donateur en général, quel que fût l'objet donné. Ce nom convient donc excellemment à Dieu, qui nous fournit tout ce dont nous avons besoin. — *Qui liberas...* (vers. 25^b). Les supplicants signalent la conduite aimable de ce Dieu créateur et roi envers sa nation privilégiée. Cf. Ps. xxxiii, 17, etc. — *Patres electos* : les patriarches spécialement choisis pour être la souche d'Israël. — *Accipe...* (vers. 26). Ici commence la prière proprement dite. Elle conjure Dieu d'agréer pour tout son peuple (l'adjectif *universo* est très accentué) le sacrifice qui se consumait alors sur l'autel. — *Partem tuam* : le peuple juif, qui appartenait en propre à Jéhovah comme son héritage. Cf. Deut. xxxii, 9, etc. — *Congrega...* (vers. 27). Jonathas demande à Dieu de rassembler les nombreux membres de la nation sainte qui étaient alors dispersés à travers le monde.

— *Dispersionem* (grec : διασπορά, mot devenu célèbre dans l'histoire juive de cette époque et des siècles suivants). L'abstrait pour le concret. Voyez Joan. vii, 37; Jac. i, 1; I Petr. i, 1, dans le texte grec. Un certain nombre de ces dispersés jouissaient de leur liberté entière, mais d'autres étaient esclaves des païens; on fait une supplication particulière pour ces derniers : *eos qui serviunt...* — *Contemptos et abominatos*. Expressions très fortes, pour décrire l'état dans lequel se trouvait beaucoup de ces malheureux esclaves. — *Ut sciant...* Pensée qui revient très souvent dans les saints Livres. En délivrant les Juifs du pouvoir des païens, Dieu prouvera à ces derniers sa toute-puissance infinie. — *Afflige opprimentes...* (vers. 28) : en vertu de la loi du talion. — *Contumeliam...* in superbia. Description très exacte de la conduite extérieure et des sentiments intérieurs des Gentils à l'égard d'Israël. — *Constitu...* (vers. 21). Résumé de toutes les demandes qui précèdent. La Vulgate a supprimé une belle métaphore : Plante (καταφύευσσον) ton peuple. Les Juifs sont comparés à un arbre planté dans un terrain fertile (in loco sancto : la Palestine). — *Scut dixit...* En effet, cette dernière demande est empruntée, à part une légère modification, au premier cantique de Moïse. Cf. Ex. xv, 17.

30-36. Le prodige, parfaitement attesté, attire au temple de grands présents de la part du roi de Perse. — *Psallebant hymnos*. Le grec emploie l'article : les hymnes; c.-à-d., les psaumes qu'on avait coutume de chanter durant les sacrifices. Les mots *usquequo... sacrificium* sont omis dans le texte primitif. — *Cum autem... ex residua...* (vers. 31). Le texte grec est difficile; il a été probablement corrompu. La Vulgate donne un sens excellent. — *Jussit...* Le but que se pro-

crificium, ex residua aqua Nehemias jus-
sit lapides majores perfundi.

32. Quod ut factum est, ex eis flamma
accensa est; sed ex lumine quod refulsit
ab altari consumpta est.

33. Ut vero manifestata est res, renun-
tium est regi Persarum quod in loco
in quo ignem absconderant hi qui trans-
lati fuerant sacerdotes, aqua apparuit,
de qua Nehemias, et qui cum eo erant,
purificaverunt sacrificia.

34. Considerans autem rex, et rem
diligenter examinans, fecit ei templum,
ut probaret quod factum erat.

35. Et cum probasset, sacerdotibus
donavit multa bona, et alia atque alia
munera, et accipiens manu sua, tribue-
bat eis.

36. Appellavit autem Nehemias hunc
locum Nephthar, quod interpretatur
Purificatio; vocatur autem apud plures
Nephi.

consumé, Néhémie ordonna que l'on
répandît ce qui restait de l'eau sur de
grandes pierres.

32. Dès qu'on l'eut fait, il s'y alluma
une flamme; mais elle fut consumée par
la lumière qui brilla de l'autel.

33. Lorsque la chose fut connue, on
rapporta au roi de Perse qu'au lieu où
les prêtres qui avaient été déportés
avaient caché le feu, on avait trouvé
une eau dont Néhémie et ceux qui étaient
avec lui avaient purifié les sacrifices.

34. Le roi, après avoir considéré la
chose et l'avoir soigneusement exami-
née, bâtit là un temple, pour certifier ce
qui était arrivé.

35. L'ayant vérifié, il donna aux
prêtres de grands biens et des présents
de divers genres, qu'il leur distribuait
de sa propre main.

36. Néhémie appela ce lieu Nephthar,
c'est-à-dire, Purification; mais il est
nommé par plusieurs Néphi.

posait Néhémie en donnant ce nouvel ordre était
moins d'utiliser le reste de la substance appor-
tée de la citerne, que de montrer, d'une manière
encore plus frappante, qu'elle contenait vraiment
le feu sacré. — *Lapides majores* : de grosses
pierres qui se trouvaient là. — *Ex eis flamma...*
(vers. 32). Le miracle se renouvela aussitôt;
mais, cette fois, c'est la flamme de l'autel qui mit
le feu au liquide placé sur les pierres : *sed ex
lumine...* Grâce à cet autre prodige, on vit bien
que la substance en question n'était pas une
huile minérale, qui avait pris feu aux rayons du
soleil. Comp. le vers. 22. Voyez, III Reg. xviii,
34 et ss., un miracle analogue. — *Ut vero...*
(vers. 33). Le bruit de ce fait éclatant parvint
jusqu'au roi de Perse; ce qui n'a rien d'éton-
nant, puisqu'il avait des officiers qui comman-
daient en son nom à Jérusalem. — *Qui trans-
lati...* : les prêtres autrefois déportés en Chaldée.
Cf. vers. 19. — *Nehemias et qui...* Le grec
emploie la locution toute classique *οἱ περὶ τὸν
Νεφθάρ*. Elle est familière à notre auteur. Cf.
x, 16, 25, 33; xi, 6; xii, 11, 14, 15, 36; xiii,
1, 23; xiv, 18, etc. — *Purificaverunt...* Ex-
pression importante dans le récit. Comp. le vers. 36.
On purifiait d'ordinaire les membres des victimes
au moyen d'une lustration. Dans le cas présent,
ce rite avait été suppléé par le feu sacré. —
Considerans... et... examinans (vers. 34). Le grec
dit simplement : Le roi ayant clos (le lieu où
s'était passé le prodige). La Vulgate a donné un
sens inexact au verbe *περιφράζα*; elle a ensuite
paraphrasé. — *Fecit ei templum*. Simplement
dans le grec : Il le fit saint. C.-à-d. qu'il fit de l'enclos
un lieu sacré. — *Ut probaret...* : pour attester
la vérité du fait. Cette phrase est omise dans le

grec. Il en est de même de la suivante : *et cum
probasset* (vers. 35). — *Sacerdotibus...*, *tribuebat
eis*. La Vulgate paraphrase ici encore. Le grec
dit : Et pour ceux-ci (les prêtres) le roi prenait
beaucoup de présents et (les leur) donnait. « Les
imparfaits montrent que le monarque manifesta
à différentes reprises sa bienveillance de cette
manière. » — *Appellavit... hunc locum* (vers. 36).
Plutôt, d'après le grec : Néhémie appela cela
(τὸ ὄνομα); c.-à-d., la substance liquide trouvée
dans le puits. — *Nephthar*. On a vainement
essayé de rattacher ce nom à une racine hébraïque
ou sémitique; par exemple, au verbe hébreu
fâtar, sourdre à la manière d'une fontaine
(*nîfâr* désignerait alors l'écoulement de l'eau
épaisse). Il est d'origine persane, ou du moins
aryenne. *Νεφθάρ* correspond vraisemblablement
au substantif zend *naptar*, qui représente l'eau
pure et purifiante. — *Interpretatur purificatio*.
De là l'un des noms donnés à la fête anniver-
saire. Comp. le vers. 18. — *Apud plures Nephi*.
Corruption populaire du nom primitif. Le grec
ordinaire a *Νεφθαετ*; quelques manuscrits, *Νεφ-
θαί*; d'autres, *Νεφθά*, etc.

5° Ce qu'avait fait Jérémie pour préserver le
feu sacré, le tabernacle et d'autres objets employés
au service du culte. II, 1-12.

Ce récit est destiné, comme le précédent, à
relever l'importance du temple de Jérusalem,
et à montrer qu'il était l'unique sanctuaire légitime
d'Israël. On l'a également traité de légendaire.
Les « critiques » allèguent, comme preuve
de leur assertion, le silence gardé par Jérémie,
sur les faits ici racontés, dans le livre de ses
prophéties; mais chacun sait qu'un simple « argu-
mentum e silentio » ne prouve rien. Les au-

CHAPITRE II

1. On trouve dans les écrits du prophète Jérémie, qu'il ordonna à ceux qui émigraient de prendre le feu, comme il a été dit, et comme il le commanda aux émigrés.

2. Et il leur donna la loi, pour les empêcher d'oublier les préceptes du Seigneur, et de tomber dans l'égarément d'esprit en voyant les idoles d'or et d'argent, et leurs ornements;

3. et, disant encore d'autres choses semblables, il les exhortait à ne pas éloigner leur cœur de la loi.

4. Il était aussi marqué dans le même écrit comment le prophète ordonna, d'après une réponse qu'il avait reçue de Dieu, qu'on emportât avec lui le tabernacle et l'arche, jusqu'à ce qu'il fût arrivé à la montagne sur laquelle Moïse était monté et avait vu l'héritage de Dieu.

1. Invenitur autem in descriptionibus Jeremiæ prophætæ, quod jussit eos ignem accipere qui transmigrabant, ut significatum est, et ut mandavit transmigratis.

2. Et dedit illis legem ne obliviscerentur præcepta Domini, et ut non exerrarent mentibus videntes simulacra aurea et argentea, et ornamenta eorum;

3. et alia hujusmodi dicens, hortabatur ne legem amoverent a corde suo.

4. Erat autem in ipsa scriptura, quomodo tabernaculum et arcam jussit propheta, divino responso ad se facto, comitari secum, usquequo exiit in montem in quo Moyses ascendit, et vidit Dei hereditatem.

teurs de la lettre attestent formellement que ce qu'ils racontent était écrit en propres termes dans un document qu'ils avaient sous les yeux. Voyez les vers. 1, 4, 9 et 13. Le commentaire donnera la réponse à d'autres objections.

CHAP. II. — 1-3. Ordres de Jérémie au sujet du feu sacré et de la fidélité à la loi divine. — *In descriptionibus*. Grec: ἐν ταῖς ἀπογραφαῖς. Expression qui désigne des documents publics, officiels. Au lieu de *invenitur*... *Jeremiæ*, le grec emploie une autre construction. Littéralement: Jérémie le prophète est trouvé dans les documents, qu'il ordonna... C.-à-d.: On trouve dans les documents anciens, que Jérémie ordonna... Le texte n'attribue donc pas à Jérémie les écrits en question, qui n'étaient nullement inspirés ou canoniques. — *Ignem*: le feu sacré dont il vient d'être longuement parlé. Les auteurs de la lettre se proposent de confirmer par la conduite de Jérémie leur récit relatif au recouvrement miraculeux de ce feu. — *Qui transmigrabant*: les Juifs déportés par les Chaldéens. — *Ut significatum est*. Voyez I, 19. — *Dedit... legem ne...* (vers. 2). Ces mots semblent dire que Jérémie donna à ces malheureux, avant leur départ, un exemplaire du Pentateuque, pour les empêcher d'oublier la loi sainte. — *Videntes*... La lettre de Jérémie rattachée au livre de Baruch a précisément pour objet de mettre les Juifs exilés en garde contre l'idolâtrie des Chaldéens. Cf. Bar. VI, 1 et ss. Mais elle ne raconte pas le fait qui suit; ce n'est donc point sur elle que porte l'allusion. — *Ornamenta eorum*. Les idoles babyloniennes étaient cou-

vertes de vêtements et d'ornements somptueux. Cf. Bar. VI, 6, 12, 32, 57. Jérémie craignait que l'éclat du culte païen ne produisît une impression fâcheuse sur les déportés. — *Hortabatur*. Imparfait qui marque la sainte ardeur avec laquelle Jérémie réitérait son exhortation.

4-5. Comment Jérémie avait caché le tabernacle, l'arche et l'autel des parfums après la ruine de Jérusalem. — *Erat... in scriptura*. Ce dernier mot représente le document qui a été mentionné plus haut. Cf. vers. 1^a. La phrase revient à dire: Il y avait dans cet écrit. L'imparfait se rapporte au moment où les auteurs de la lettre consultaient l'écrit en question. De même aux vers. 9^a et 13^a. — *Tabernaculum*: l'ancien tabernacle dressé par Moïse. Après la construction du temple de Salomon, on l'avait conservé à Jérusalem comme une précieuse relique. Cf. III Reg. VIII, 4; II Par. V, 5. — *Arcam*. L'arche d'alliance, transportée dans le temple à la même époque. Cf. III Reg. VIII, 3-6. — *Divino responso...*: en vertu d'une révélation spéciale. Le substantif grec χρηματισμός désigne, en effet, un divin oracle. — *Comitari secum*. Évidemment Jérémie n'ordonna pas au tabernacle et à l'arche de se mettre à sa suite d'une manière miraculeuse. Le verbe συνακολουθεῖν n'exige nullement cette interprétation ridicule, que lui donnent certains rationalistes; d'ailleurs, la suite de la narration suppose clairement que Jérémie avait avec lui des compagnons, et ce sont eux qui avaient porté les divers objets à la suite du prophète. Quant aux objections qu'on a essayé de tirer de l'histoire de ces temps, (Jérémie était